

## Fiche de Données de Sécurité

### ULTRABOND ECO 983

Fiche du: 06/10/2021 - révision 6

Date de la première édition: 04/13/2017



## 1. Identification

### Identificateur de produit

Identification du mélange :

Dénomination commerciale : ULTRABOND ECO 983

Autres moyens d'identification

Code commercial : 9019425

### Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Usage recommandé : Adhésif

Restrictions à l'utilisation : S.o.

### Identificateur du fournisseur initial

Fournisseur : MAPEI INC. (Canada)

2900 Francis-Hughes Avenue

H7L 3J5 - Laval - QC - CAN

### Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Emergency Number (USA/Canada) CHEMTREC 1(800) 424-9300 / 1(703) 527-3887

Emergency Transport CANUTEC (Canada) 1-613-996-6666

## 2. Identification des dangers



### Classification du produit dangereux

Peut provoquer une allergie cutanée.

### Éléments d'étiquetage

#### Pictogrammes et avertissement



Attention

#### Mentions de danger:

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

#### Conseils de prudence:

- P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
- P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
- P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
- P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
- P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
- P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
- P321 Traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires sur cette étiquette).
- P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
- P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- P405 Garder sous clef.
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.

#### Autres dangers

Aucun

#### Ingrédient(s) ayant une toxicité aiguë inconnue

Aucun

Ce produit contient de la silice cristalline (sable de quartz). Le CIRC a classé la silice cristalline comme cancérigène du Groupe 1. Soit le CIRC soit le NTP considèrent la silice comme un cancérigène connu. La preuve est basée sur l'exposition chronique et à long terme des travailleurs aux particules respirables de poussière de silice cristalline. Etant ce produit sous forme liquide ou de pâte, il ne pose pas de danger lié à la poussière; par conséquence, cette classification n'est pas pertinente. (Remarque: le ponçage du produit durci peut créer un risque de poussière de silice)

### 3. Composition/information sur les ingrédients

#### Substances

S.o.

#### Mélanges

Composants dangereux au sens du règlement SIMDUT 2015 et classification connexes:

#### Liste des composants

Concentration (% w/w)	Dénomination	N° identification	Classification	Numéro d'enregistrement
1-2.5 %	SILICA SAND	CAS:14808-60-7	STOT RE 1, H372; Carc. 1A, H350	
1-2.5 %	VINYLTRIMETHOXYSILANE	CAS:2768-02-7	Flam. Liq. 3, H226; Acute Tox. 4, H332	
0.1-0.25 %	BIS(1,2,2,6,6-PENTAMETHYL-4-PIPERIDYL) SEBACATE	CAS:41556-26-7	Skin Sens. 1, H317; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	

La concentration réelle est retenue en tant que secret industriel.

### 4. Premiers soins

#### Description des premiers soins nécessaires

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec les yeux :

Se laver immédiatement avec de l'eau.

En cas d'ingestion :

Ne pas faire vomir, consulter un médecin en montrant cette fiche de données de sécurité et l'étiquetage de danger.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

#### Symptômes/effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

S.o.

#### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche signalétique).

Traitement :

(voir le paragraphe 4.1)

### 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

#### Agents extincteurs appropriés et inappropriés

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO2).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés :

Aucun en particulier.

#### Dangers spécifiques du produit dangereux

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

Produits de combustion dangereux : S.o.

Propriétés explosives : S.o.

Propriétés comburantes : S.o.

#### Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

### 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux de surface ou dans le réseau des eaux usées.

Contenir les fuites avec de la terre ou du sable.

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

---

## 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Manipuler ou ouvrir la boîte avec la plus grande prudence.

Ne pas utiliser de contenants vides avant de les avoir nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les contenants ne contiennent pas de matériaux résiduels incompatibles.

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

### Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Température de stockage : S.o.

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles :

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux :

Locaux correctement aérés.

---

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Paramètres de contrôle

#### Liste des composants avec valeur LEP

Composant	Type LEP (limite d'exposition professionnelle)	pays	Ceiling	Long terme mg/m <sup>3</sup>	Long Terme ppm	Court terme mg/m <sup>3</sup>	Court terme ppm	Comportement	Remarque
SILICA SAND	ACGIH			0,025					A2 - Suspected Human Carcinogen;lung cancer;pulmonary fibrosis;

### Contrôles d'ingénierie appropriés

S.o.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux :

Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires.

Protection de la peau :

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.

Protection des mains :

Matériaux appropriés pour les gants de sécurité; 29 CFR 1910.138 - ANSI/ISEA 105:

Polychloroprène - CR: épaisseur > = 0,5mm; temps de rupture > = 480min.

Caoutchouc nitrile - NBR: épaisseur > = 0,35 mm; temps de rupture > = 480min.

Caoutchouc butyle - IIR: épaisseur > = 0,5mm; temps de rupture > = 480min.

Caoutchouc fluoré - FKM: épaisseur > = 0,4mm; temps de rupture > = 480min.

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc.

Protection respiratoire :

Une protection respiratoire doit être utilisée lorsque les niveaux d'exposition dépassent les limites d'exposition sur le lieu de travail.

Se référer à 29 CFR 1910.134 - CSA Z94.4 pour des informations sur la sélection et l'utilisation de l'équipement de protection respiratoire approprié.

Utiliser un dispositif de protection des voies respiratoires adéquat.

---

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique: Liquide

Aspect et couleur : pâte gris  
Odeur : Aucune donnée disponible  
Seuil d'odeur : Aucune donnée disponible  
pH: Aucune donnée disponible  
Point de fusion/congélation : Aucune donnée disponible  
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition : Aucune donnée disponible  
Point éclair : 94 °C (201,2 °F)  
Vitesse d'évaporation : Aucune donnée disponible  
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion : Aucune donnée disponible  
Densité des vapeurs: Aucune donnée disponible  
Pression de vapeur : Aucune donnée disponible  
Densité relative : 1.15 g/cm<sup>3</sup>  
Hydrosolubilité: Aucune donnée disponible  
Solubilité dans l'huile : Aucune donnée disponible  
Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Aucune donnée disponible  
Température d'auto-allumage : Aucune donnée disponible  
Température de décomposition : Aucune donnée disponible  
Viscosité : Aucune donnée disponible  
Propriétés explosives : Aucune donnée disponible  
Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible  
Inflammation solides/gaz: Aucune donnée disponible

#### **Autres informations**

Propriétés caractéristiques des groupes de substances Aucune donnée disponible  
Miscibilité : Aucune donnée disponible  
Liposolubilité : Aucune donnée disponible  
Conductibilité : Aucune donnée disponible

---

## **10. Stabilité et réactivité**

### **Réactivité**

Stable dans les conditions normales

### **Stabilité chimique**

Données non disponibles.

### **Risque de réactions dangereuses**

Aucun.

### **Conditions à éviter**

Stable dans des conditions normales.

### **Matériaux incompatibles**

Aucune en particulier.

### **Produits de décomposition dangereux**

Aucun.

---

## **11. Données toxicologiques**

### **Informations sur les effets toxicologiques**

#### **Informations toxicologiques concernant le mélange :**

Comme les données toxicologiques sur le mélange ne sont pas disponibles, il faut considérer la concentration de chaque substance pour évaluer les effets toxicologiques dérivant de l'exposition au mélange.

#### **Voici les informations toxicologiques concernant les principales substances présentes dans le mélange :**

SILICA SAND	a) toxicité aiguë	LD50 Oral / orale rat = 500 mg/kg
VINYLTRIMETHOXYSILAN E	a) toxicité aiguë	LD50 Oral / orale rat = 7340 µL/kg
BIS(1,2,2,6,6- PENTAMETHYL-4- PIPERIDYL) SEBACATE	a) toxicité aiguë	LD50 Oral / orale rat = 2615 mg/kg

**En l'absence d'autres précisions, les données requises par le règlement et indiquées ci-dessous sont à considérer comme sans objet.**



de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et à toutes les exigences des autorités locales régionales.

Éliminez les produits excédentaires et non recyclables via un entrepreneur agréé d'élimination des déchets.

Ne jetez pas les déchets dans les égouts.

Considérations relatives à l'élimination:

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Éliminez le produit conformément à toutes les réglementations fédérales, nationales et locales applicables.

Si ce produit est mélangé à d'autres déchets, le code de déchet d'origine peut ne plus s'appliquer et le code approprié doit être attribué.

Éliminer les conteneurs contaminés par le produit conformément aux dispositions légales locales ou nationales. Pour plus d'informations, contactez votre autorité locale de gestion des déchets.

Précautions spéciales:

Ce matériau et son contenant doivent être éliminés de manière sûre. Des précautions doivent être prises lors de la manipulation de récipients vides non traités.

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Les contenants ou doublures vides peuvent retenir certains résidus de produit. Ne réutilisez pas les contenants vides.

---

## 14. Informations relatives au transport

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

### Numéro ONU

TMD-Numéro ONU: S.o.

ADR - Numéro ONU : S.o.

DOT-Numéro ONU: S.o.

IATA - Numéro ONU : S.o.

IMDG - Numéro ONU : S.o.

### Désignation officielle de transport de l'ONU

TMD-Nom d'expédition: S.o.

ADR-Nom d'expédition: S.o.

DOT-Appellation propre de transport: S.o.

IATA-Nom technique: S.o.

IMDG-Nom technique: S.o.

### Classe de danger relative au transport

TMD-Classe: S.o.

ADR-Classe: S.o.

DOT-Classe de danger: S.o.

IATA - Classe : S.o.

IMDG - Classe : S.o.

### Groupe d'emballage

TMD-Groupe d'emballage: S.o.

ADR - Groupe d'emballage : S.o.

DOT-Groupe d'emballage: S.o.

IATA - Groupe d'emballage : S.o.

IMDG - Groupe d'emballage : S.o.

### Dangers environnementaux

Polluant marin : Non

Polluant environnemental : S.o.

### Transport en vrac

S.o.

### Précautions spéciales concernant le transport ou le déplacement

TMD:

TMD Dispositions particulières: N/A

Ministère des transports (DOT) :

S.o.

Route et Rail (ADR-RID) :

S.o.

Air (IATA) :

S.o.

Mer (IMDG) :

S.o.

---

## 15. Informations sur la réglementation

## Canada - Réglementations fédérales

### LIS - Liste Intérieure des Substances

#### Inventaire LIS:

Tous les substances sont énumérés dans la LIS.

### LES - Liste Extérieure des Substances

#### Inventaire LES:

Aucune substance énumérée

### INRP - Inventaire National des Rejets de Polluants

#### Substances énumérées dans l'INRP:

Aucune substance énumérée

## États-Unis - Réglementations fédérales

### TSCA - Toxic Substances Control Act

#### Inventaire TSCA:

Tous les composants sont énumérés dans l'inventaire TSCA

#### Substances énumérées dans le TSCA:

SILICA SAND	est énuméré dans le TSCA	Section 8b
VINYLTRIMETHOXYSILANE	est énuméré dans le TSCA	Section 8b
BIS(1,2,2,6,6-PENTAMETHYL-4-PIPERIDYL) SEBACATE	est énuméré dans le TSCA	Section 8b

### SARA - Superfund Amendments and Reauthorization Act

#### Section 302 - Substances extrêmement dangereuses :

Aucune substance énumérée

#### Section 304 - Substances dangereuses :

Aucune substance énumérée

#### Section 313 - Liste des produits chimiques toxiques :

Aucune substance énumérée

### CERCLA - Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act

#### Substances énumérées dans le CERCLA :

Aucune substance énumérée

### CAA - Clean Air Act

#### Substances énumérées dans le CAA :

Aucune substance énumérée

### CWA - Clean Water Act

#### Substances énumérées dans le CWA :

Aucune substance énumérée

## États-Unis - Réglementations spécifiques des états :

### California Proposition 65

#### Substances énumérées dans California Proposition 65 :

SILICA SAND Classé cancérigène

### Massachusetts Right to know

#### Substances énumérées dans Massachusetts Right to know :

SILICA SAND

### Pennsylvania Right to know

#### Substances énumérées dans Pennsylvania Right to know :

SILICA SAND

### New Jersey Right to know

#### Substances énumérées dans New Jersey Right to know :

SILICA SAND

---

## 16. Autres informations

Fiche du: 2021-06-10 - révision 6

Une attention raisonnable a été utilisée pendant la préparation de cette information, mais le fabricant ne donne aucune garantie de qualité du produit ou toute autre garantie, expresse ou implicite, à l'égard de cette information. Le fabricant ne fait aucune déclaration et décline toute responsabilité pour les dommages directs, indirects ou consécutifs résultant de son utilisation. L'information est ici présentée en bonne foi et considérés comme exacte à la date effective donnée. C'est responsabilité de l'acheteur de s'assurer que ses activités sont conformes aux réglementations fédérales, d'État ou provinciales, et les lois locales.

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire. Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

<b>Code</b>	<b>Description</b>
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H332	Nocif par inhalation.
H350	Peut provoquer le cancer.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### **Légende des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche signalétique**

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

IATA: Association internationale du transport aérien.

IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

ICAO-TI: Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

CLP: Classification, Étiquetage, Emballage.

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.

INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).

GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.

LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.

LD50: Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.

DNEL: Niveau dérivé sans effet.

PNEC: Concentration prévue sans effets.

TLV: Valeur de seuil limite.

TWATLV: Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures par jour. (Standard ACGIH)

STEL: Limite d'exposition à court terme.

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.

WGK: Classe allemande de danger pour l'eau.

KSt: Coefficient d'explosion.

#### **Paragraphes modifiés de la révision précédente :**

- 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE
- 2. DESCRIPTION des risques
- 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE
- 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES
- 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES